



Problème résiliation numéricable - restitution matériel

Par **pam54**, le **26/01/2012** à **21:33**

Bonjour,

J'étais abonné numéricable (Télévision) depuis plusieurs années.

J'ai enregistré ma résiliation sur le site internet puis envoyé le courrier type proposé par eux avec AR.

J'ai reçu l'AR mais je n'ai jamais reçu de confirmation de résiliation.

J'ai rappeler au moins sept fois le service client pour qu'on me fasse parvenir le papier afin de restituer mon décodeur.

A chaque fois la personne du plateau me dis qu'elle fait ré-envoyer un courrier mais je ne reçoit jamais rien.

Ma résiliation sera effective le 1er février (et dans 15 jours adieu la caution de 75 euros ...)

La dernière personne que j'ai eu au téléphone me dis que je peux ramener mon décodeur dans la BOUTIQUE NUMERICABLE (elle ma donner l'adresse). Mais je suis méfiant ...ne vais-je pas me faire jeter par le gars de la boutique numéricable, car je n'ai pas de confirmation de résiliation ?

Quelqu'un a-t-il déjà eu ce problème avec eux et qu'a-t-il fait.

Merci

Par **pat76**, le **27/01/2012** à **17:58**

Bonjour

Vous ramenez le matériel à la boutique Numéricable avec une copie de votre lettre de résiliation et l'accusé de réception.

Arrangez-vous pour être accompagné par une personne qui filmera et enregistrera discrètement votre entretien avec la personne qui vous recevra.

Par **pam54**, le **27/01/2012** à **18:31**

Bonjour,

Vous avez déjà fait ça ?

C'est des coup à se faire fracasser mon caméscope...

Et à quoi servirait le film ?

A+.

Par **pat76**, le **28/01/2012** à **11:44**

Bonjour

Pourquoi un caméscope alors qu'il est possible de filmer discrètement avec un téléphone mobile.

Le film servirait en cas de litige à prouver devant une juridiction que vous vouliez rendre le matériel et que cela a été refusé par une agence de Numéricable.

Par **chaber**, le **28/01/2012** à **12:19**

bonjour

vous exigez un reçu daté à en-tête descriptif du matériel remis.